

LL. EE. les cardinaux-archevêques de Paris, de Lyon et de Toulouse viennent d'adresser une lettre collective à M. le président de la République.

Dans cette lettre, les éminents prélats protestent avec autant de calme que de force contre la loi municipale, nouvellement votée, qui, par deux de ses articles, déroge au décret du 30 décembre 1809, qui "laissait aux curés des paroisses la police entière des églises." D'après ces deux articles, en effet, les cloches, ces objets sacrés qui ont reçu une bénédiction solennelle de la main de l'évêque, ne sont plus exclusivement affectées à l'annonce des cérémonies religieuses, mais elles pourront servir pour des "cérémonies civiles" prescrites par des dispositions de loi ou des règlements concertés entre l'évêque et le préfet, le ministre en cas de désaccord décidant souverainement. De plus très souvent le clocher n'ayant pour entrée que la porte même de l'église, le maire devra avoir, comme le curé, une clef de l'église, et ainsi le prêtre n'aura plus la garde exclusive du sanctuaire où réside le très-Saint-Sacrement. Cette disposition, tout en blessant profondément le sentiment religieux des fidèles, porte aux droits de l'Eglise une atteinte qui ne saurait être tolérée.

Les éminentissimes signataires protestent également contre la loi sur le divorce et le projet de loi sur le recrutement militaire dont les votes, devenus définitifs, devront "altérer profondément les rapports de l'Eglise catholique avec les pouvoirs publics en France.

"L'indissolubilité du mariage appartient au dogme et à la législation de cette Eglise. L'immunité militaire des clers est un point essentiel, de sa doctrine." Enlever aux clers cette immunité "c'est arrêter le recrutement du clergé et porter un coup mortel à l'Eglise en France." Dans cette série de projets de lois, venant après d'autres mesures, non moins vexatoires et oppressives de l'Eglise, les vénérables prélats dénoncent une véritable violation du concordat dont ils rendent le gouvernement responsable.

Aussi s'adressent-ils au patriotisme du Président pour qu'il fasse prévaloir dans les conseils de la nation des pensées de justice de sagesse et de paix.

Cette lettre des doyens de l'Episcopat français, si modérée dans la forme et si forte par les raisons sur lesquelles elle s'appuie, a produit une grande sensation en France. Elle donnera, sans aucun doute à réfléchir à M. Grévy et surtout à M. Jules Ferry qui, comme ministre des affaires étrangères, doit comprendre mieux que personne les dangers que ferait courir à la République une rupture complète avec l'Eglise. M. Ferry tâchera de gagner du temps, essaiera d'apporter certains ménagements dans l'exécution des lois votées; mais sera-t-il assez fort pour arrêter la guerre impie que les républicains des deux chambres font à la Religion? Nous en doutons; car députés et sénateurs subissent la pression des révolutionnaires de la rue qui veulent avant tout la destruction du catholicisme.